



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Coopérative d'Activité et d'Emploi Bourgogne - Subvention 2026

Société coopérative d'intérêt collectif, la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Bourgogne a pour mission l'appui à la création et au développement d'activités économiques. Le but est de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat et permettre à chacun de mettre en œuvre son projet et en tirer des revenus suffisants.

La CAE Bourgogne permet à des porteurs de projet souhaitant créer leur entreprise de démarrer leur activité dans un cadre administratif sécurisant. Ils bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif pour le développement de leur activité, avec un appui à la gestion d'entreprise et des formations personnalisées. Grâce au statut protecteur « d'entrepreneur-salarié », ils peuvent se rémunérer par leur activité sous la forme d'un salariat en contrat de travail à durée indéterminée et bénéficier de la protection sociale de tout salarié.

En 2025, la CAE Bourgogne a accueilli 97 personnes sur le territoire lors de réunions d'informations ou de rendez-vous individuels et accompagné 45 entrepreneurs, dont 71% portés par des femmes et 93% des demandeurs d'emploi. Le chiffre d'affaires moyen est de 16 538 € pour les entrepreneurs implantés sur le territoire métropolitain. La CAE Bourgogne a aussi mené des actions en partenariat avec les acteurs locaux de l'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprises.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de la CAE Bourgogne pour 2026 sont :

- d'accueillir et accompagner les projets de création et de développement d'entreprises,
- de promouvoir le statut d'entrepreneur-salarié,
- de poursuivre les actions en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la création d'entreprises et de l'emploi.

Le budget prévisionnel de l'action est de 411 995€. Dans le but de soutenir cette action favorisant la création d'activités sur le territoire tout en proposant un modèle permettant de sécuriser les porteurs de projet, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 12 000 € à la CAE Bourgogne pour l'année 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à la CAE Bourgogne ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	